

La Nation

Journal vaudois

JAA. CH - 1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



L'acquis Schengen

«L'espace Schengen»¹ est un territoire au sein duquel les contrôles individuels aux frontières sont supprimés, en contrepartie d'un renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'espace. En parallèle, il crée de nombreuses bases de données auxquelles les autorités policières et migratoires ont accès et qu'elles utilisent au quotidien². On parle de «l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice».

Depuis le Traité d'Amsterdam de 1999, l'accord de Schengen de 1985 fait partie intégrante du droit de l'Union européenne. Son évolution dépend du Parlement européen et du Conseil des ministres.

La Suisse participe à cet espace depuis 2008. Non membre de l'Union, elle doit formellement accepter chaque étape d'évolution des règles régissant l'Espace Schengen. Ce processus s'appelle la «reprise de l'acquis Schengen». Un référendum est à chaque fois ouvert. Si la Suisse refuse une telle «reprise», un «comité mixte» composé de représentants des parties est saisi. En cas d'échec de la conciliation, l'accord liant la Suisse à l'UE tombe et la Confédération sort de l'Espace Schengen. C'est en tout cas ce que prévoit l'accord. Elle devrait du même coup renoncer aux avantages qu'elle en retire. A chaque réforme, les partisans de cette dernière pratiquent un chantage à la résiliation de l'accord. On finit par ne plus discuter du fond.

En 2019, le peuple a accepté, à ce titre, la reprise de la directive européenne sur les armes. La Ligue vaudoise s'y était opposée.

Le 15 mai, nous voterons une nouvelle fois sur une reprise de l'acquis Schengen. Plus importante qu'en 2019, elle porte sur l'intégration au droit suisse du *Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes*.

Depuis 2004 existe une *Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne*. On l'appelle couramment *FRONTEX*.

Le titre de ce règlement est éloquent. Il ne s'agit rien moins que d'instituer un corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Aujourd'hui, *FRONTEX* n'existe pas indépendamment des Etats-membres qui lui fournissent ses équipements et son personnel. A en croire les autorités européennes, cela serait insuffisant. *FRONTEX* devrait donc voir son mandat renforcé. A cet effet, la Commission

européenne et le Parlement veulent la doter d'un contingent permanent de 10'000 membres. Il aura ses propres moyens terrestres, aériens et maritimes.

Cette nouvelle mouture de *FRONTEX* sera entre autres chargée d'effectuer le «contrôle-qualité» des frontières des Etats-membres. Elle pourra préconiser des corrections, ainsi que les mesures à prendre en cas de non-respect des mesures préconisées. A côté de la surveillance de frontières, ses agents pourraient assurer la mise en place et l'exploitation d'infrastructures d'accueil des migrants (enregistrement, identification, etc.). L'Agence disposera encore d'une force de réaction rapide, sorte d'élément de réserve d'urgence de l'Union européenne. *Frontex* pourra prendre l'initiative de ses interventions, bien qu'elles demeurent subordonnées à l'accord de l'Etat-membre concerné.

Les pays-membres contribuent en personnel et en argent. En cas d'acceptation, la Suisse devrait mettre une quarantaine de gardes-frontières à disposition de *FRONTEX*. Pour comparaison, ce sont en 2019 l'équivalent de cinq agents à 100% qui ont été engagés. Financièrement, la contribution suisse passerait de 24 millions de francs par an actuellement à 61 millions en 2027.

Une vaste nébuleuse, essentiellement d'extrême-gauche³, a fait aboutir le référendum contre la reprise de cette évolution. A l'en croire, *FRONTEX* est la main armée de la xénophobie européenne. Elle l'accuse de laisser couler des navires en Méditerranée ou d'interner sévèrement les migrants, en vue de leur renvoi le plus rapide possible.

Les montants et effectifs en jeu ne sont certes pas négligeables. Ils ne sont pas colossaux non plus. Ils rendent sur le plan pratique la réforme à peu près indolore. On relèvera cependant que *FRONTEX* change de nature pour devenir une agence autonome. Il faut dans tous les cas examiner la chose d'un point de vue politique. Cela implique une appréciation temporelle, donnant sa place à la dynamique générale de l'accord. En 2005, nous appelions à rejeter l'adhésion à Schengen au nom de l'engrenage qu'il enclenchait⁴. *La Nation* avait malheureusement vu juste. Nos autorités nous imposent aujourd'hui le dilemme exactement dans les termes envisagés à l'époque: accepter chaque évolution ou sortir!

L'existence même de ce dilemme découle de la nature bureaucratique des institutions européennes. Notre perspective voit d'abord des nations

défendre et surveiller leurs frontières au nom des communautés qu'elles abritent. En *Schengenland*, une «agence» gère un «espace», veillant à ce que les individus qui y pénètrent remplissent des critères formels. Il faut parfois bien passer par là, mais on ne peut se contenter de cette abstraction administrative. Elle tend trop, à la longue, à se substituer au fond. La constitution de ce corps européen permanent de garde-frontières n'est qu'une étape vers encore plus de centralisation de l'appareil sécuritaire européen.

L'argument de la rationalité budgétaire joue obligatoirement contre les souverainetés nationales. En techno-langage européen, on appelle ça: «faire converger les plans de développement des Etats membres et la planification pluriannuelle des ressources de l'Agence pour optimiser l'investissement à long terme»⁵. On commence aujourd'hui par la mutualisation des ressources et des moyens, la recherche d'interopérabilité et d'économies d'échelles. Concrètement, on finira dans quelques années avec une grille salariale unique, un réseau européen de communications radios, une école européenne de gardes-frontières, la suppression de nos corps nationaux... et le Conseil fédéral qui nous dira de les accepter.

D'après lui, nous aurions trop à perdre à sortir de l'Espace Schengen, trop à perdre de ne plus accéder à ses bases de données, trop à perdre à compliquer la vie des touristes asiatiques. C'est à la fois vrai et faux. Il y a quatorze ans, nous n'étions pas dans cet

espace, mais nous en étions déjà le carrefour entre le Sud et le Nord. L'intérêt de nos voisins à traiter avec nous demeurera après le 15 mai. Il n'y a aucune présomption à rappeler les atouts stratégiques que nous offre notre géographie.

Pas plus qu'en 2005, nous ne parvenons à nous résoudre à cette lente noyade dans la technocratie sécuritaire européenne. Le 15 mai 2022, nous refuserons de reprendre «l'acquis Schengen» et voterons NON au corps européen permanent de garde-frontières.

Félien Monnier

¹ Il recouvre le territoire des Etats-membres de l'Union européenne, à l'exception de l'Irlande, la Roumanie, la Croatie, la Bulgarie et Chypre. S'y ajoutent quatre Etats associés: la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande.

² On dénombre ainsi le SIS (Système d'information Schengen) qui recense les personnes recherchées ou interdites d'entrée, le VIS, système d'information sur les visas et titres de séjour, Eurodac pour les empreintes digitales, API pour le recensement préalable des passagers aériens, l'EES pour la détection automatique des entrées et sorties dans l'espace Schengen, et ETIAS pour l'enregistrement en ligne des voyageurs d'Etats-tiers dispensés de visas.

³ On y retrouve parmi d'autres les Juristes démocrates de Suisse, la Jeunesse socialiste suisse, les Verts suisses, certains collectifs cantonaux de la Grève des femmes, le GSSA, SolidaritéS, ou de nombreuses organisations d'aide aux migrants

⁴ Voir encadré ci-dessous.

⁵ Préambule au Règlement (UE) 2019/1896 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, ch. 74.

Le petit doigt dans l'engrenage

[...] Ces ajouts seront probablement surtout de nature technique. Mais, outre qu'un nombre important de modifications techniques finit par modifier le fond, on ne peut exclure que, par le biais de la coopération judiciaire notamment, des mesures soient prises qui mettent directement en cause notre souveraineté.

Si le droit suisse est mieux protégé qu'il ne l'était dans l'Espace économique européen, si la démocratie directe est en gros respectée, si les souverainetés cantonales ne sont guère touchées, nous n'en mettons pas moins le petit doigt dans un mécanisme de droit évolutif, comme le souligne le fait que chaque nouveauté apportée à l'un des traités met en cause l'ensemble de celui-ci.

Notre appartenance à Schengen et Dublin sera rapidement bétonnée par l'adaptation de notre droit interne et de nos procédures, ainsi que par les routines policières et judiciaires, mais aussi politiques et intellectuelles qui ne manqueront pas de s'installer. La crainte de perdre l'ensemble nous contraindra à chaque fois nous plier aux nouveautés qu'on introduira, même si elles portent une atteinte évidente à nos intérêts. Accepter ces deux traités, c'est d'emblée accepter notre soumission à son évolution indéfinie. Le peuple suisse doit réserver l'avenir et refuser.

Olivier Delacrétaz,

«Le petit doigt dans l'engrenage»,
La Nation n°1757 du 29 avril 2005.

Un collectif n'est pas une communauté

Dans un précédent article, nous avons quitté le philosophe Eric Sadin pestant contre l'individualisme de masse, l'emprise des réseaux sociaux et la puissance des GAFAM.

Il se trouve qu'Eric Sadin, républicain de gauche attaché à la trinité *liberté-égalité-fraternité*, après avoir décrit de façon plutôt satisfaisante les méfaits du techno-libéralisme, a publié récemment *Faire sécession, une politique de nous-mêmes*, afin de proposer une issue. Le titre dit tout : il s'agit pour *les hommes de bonne volonté de devenir partie prenante des affaires qui les regardent*, de ne plus obéir aux règles inflexibles du management, de s'interposer sous forme de *collectif* chaque fois que le techno-libéralisme détériore les conditions de vie en prétendant contribuer au bonheur des foules mondialisées.

Oui, il y a de la souffrance au travail. L'irruption de cabinets de consultants chargés de moderniser toute chose dans les entreprises d'abord, puis dans l'administration publique, les écoles, les hôpitaux, la justice, la police, voire l'armée et l'Eglise, a dévalorisé l'expérience au profit de *l'expertise* de personnes peu informées sur le travail concret des salariés.

Des témoignages en provenance de l'école, de certains hôpitaux ou de l'Eglise vaudoise soucieuse de *s'adapter*, nous incitent à croire Sadin : la numérisation à tout va, la soumission aux lubies managériales et l'usage d'un jargon fait d'acronymes, d'anglicismes et de néologismes technocratiques ou *inclusifs*, font du mal.

La pandémie a cristallisé, par le télétravail et les masques, une situation sociale qui lui préexistait. Aux personnes s'est substituée une foule de visages absorbés dans les écrans. L'isolement a fait proliférer les

achats en ligne. Les réseaux sociaux et les sites de rencontre ont remplacé les contacts réels. Le *distanciel* a succédé au *présentiel*.

Que faire ?

Sadin passe en revue les tentatives de réaction des deux dernières décennies. Aucune ne trouve grâce à ses yeux. Ne lui agrément ni *les Indignés*, ni *Nuit debout*, ni *Occupy Wall Street*, ni les *ZAD*, ni le film *Demain*, ni les *Gilets jaunes*, ni *Extinctionrébellion*. Ces mouvements à première vue sympathiques, il les juge inefficaces. Qu'il s'agisse d'opérations menées par des intellectuels au revenu confortable jouant aux rebelles, de la religiosité d'une Greta Thunberg nous invitant à *écouter les scientifiques*, de pétitions chics, *d'assemblées citoyennes participatives* où l'on palabre sans fin, du projet de *revenu minimal universel*, bien vu de la *Silicon Valley*, pour apaiser les misérables inaptes à la mondialisation numérique, tout cela n'a rien à voir avec la politique.

Seulement, les propositions personnelles de Sadin ne nous convainquent pas davantage. Elles relèvent d'une croyance qui subordonne la politique à la morale – le mot *vertueux* revient souvent sous sa plume – dont le principe premier consiste à ne jamais utiliser autrui comme moyen.

Sadin croit à l'irruption soudaine de *collectifs* qui s'opposeraient à une injustice commise par une direction ou aux manies d'un cabinet de consulting. *Les collectifs* s'engagent aussi dans des projets alternatifs où le travailleur manifeste sa *créativité* et son *savoir-faire* sans que ses moindres gestes soient évalués et quantifiés. Dans les *collectifs*, les membres participent à une œuvre commune et le travail gratifiant est restauré. Nous pourrions parfois tomber d'accord

avec Sadin, mais notre assentiment tiédit quand le philosophe souhaite que l'Etat *subventionne les collectifs alternatifs* par le revenu des impôts et des taxes imposées aux Gafam. Sadin reconnaît pourtant qu'un *projet alternatif subventionné* est un cercle carré, comme si Emmanuel Macron allait s'enthousiasmer pour les *collectifs* au lieu des *start-up* ! Et Sadin d'espérer en un Etat *peu enclin au dirigisme* !

Il y a chez nombre d'essayistes français une propension à l'abstraction et aux élucubrations sur *les valeurs*. Il arrive à Sadin de se réclamer d'Aristote, de *revisiter* les notions de

Sadin parle de communautés sans savoir vraiment ce que c'est.

communautés, de bien commun, de vie bonne, d'amitié politique. On voit mal quel sens ces mots prennent sous sa plume. Il ne les définit pas, les illustre rarement par des exemples pris dans l'histoire. L'individualisme fondamental qu'il partage à son insu avec les libéraux le lui interdit. Pour Sadin, l'histoire commence avec la Révolution, comme elle commence pour un Zemmour avec Napoléon. Divisé en lui-même, Sadin s'accorde avec Simone Weil sur l'enracinement, avec Aristote sur la nécessité que la cité ne devienne pas trop grande par respect *pour nos âmes faites de souffle et de toucher*. Dans une interview, il mentionne un ébéniste autrichien, patron de dix personnes qui produisent des meubles d'une si belle qualité que les commandes affluent. Cet artisan pourrait agrandir sa petite entreprise et s'enrichir mais y renonce, pour éviter une structure hiérarchique compliquée, des rapports difficiles avec l'Etat et des atteintes à l'environnement. Si la société selon Sadin est l'ensemble des collectifs œuvrant à des tâches vertueuses, la liberté de ceux-ci est-elle compatible avec des subventions d'un Etat macronien inféodé, toujours selon Sadin, à de puissants intérêts économiques privés ? Comment sort-il de cette contradiction ? En plus, il dit avec raison que les collectifs ne séduisent pas les familles éclatées, trop occupées à élever leurs enfants et à payer leurs factures. Beaucoup d'écologistes zadistes sont des bourgeois, *prenant des postures*, fort éloignés des souffrances majoritairement vécues. Sadin pense aux personnes réelles, loin de songer à inclure les *non-humains* dans un grand tout nommé Gaïa.

Sadin est cependant plus utopiste que réaliste. Il parle de communautés sans savoir vraiment ce que c'est.

Les communautés existent encore, même si elles sont mal en point : à commencer par la nation France (où Sadin vit et dont il parle à peine), ses provinces, ses villes, ses villages, ses entreprises, ses familles, ses associations, l'Eglise catholique, l'Armée. Sadin réclame *une pleine souveraineté sur nous-mêmes et le respect de la singularité de chacun*. Or un collectif d'egos juxtaposés ne fait pas une communauté. Au contraire, ce sont les communautés qui préexistent aux individus et les autorisent à s'individualiser, à exprimer leur singularité. Toute communauté a une histoire, un passé dont il n'est pas permis de retrancher des épisodes. La France ne se résume pas à trois *valeurs* proclamées par la Révolution.

Sadin ne distingue pas autorité et pouvoir. Il veut ignorer que toute communauté a un chef qui en prend soin. En bon individualiste, il craint les abus du pouvoir (confondu avec l'ordre hiérarchique) dans le collectif, où les individus finiraient *enfermés*. Il parle d'équité, mais on ne sait comment il la concilie avec l'égalité ; il travestit l'amitié politique en fraternité ; il ne conçoit la liberté que comme l'ensemble des droits de l'individu. L'appartenance est pour lui un sentiment. Il rêve de collectifs où *personne ne serait tenu de vivre en communauté*. Disant cela, il pense aux ZAD, et nous comprenons ses réticences... Une communauté demande et offre plus qu'un collectif prompt à la dissolution. Savoir obéir et savoir commander se conditionnent. La communauté dure si elle concilie ces deux arts.

Nous nous permettons de parler de communauté parce que la Ligue vaudoise en est une. Marcel Regamey l'a créée, non pas *ex nihilo*, mais pour servir le bien de la communauté vaudoise qui existait avant la Ligue. Celle-ci a été construite petit à petit. Au début, son plan n'était pas dénué d'abstraction et de romantisme. Il fallut y apporter des corrections de façon à ce que la Ligue franchisse les générations et ne se dissolve pas au premier obstacle. Elle a nonante ans. La quatrième génération entre en scène. Un nouveau chef se charge de la faire croître. C'est un travail de chaque jour.

Jacques Perrin

La vérité est-elle ailleurs ?

Le groupe de presse NZZ, qui n'est pas réputé pour ses titres de boulevard accrocheurs, a présenté un bénéfice opérationnel de 24,2 millions de francs en 2021. La vente de titres et d'abonnements a augmenté de 4%, grâce aux produits numériques principalement, les recettes publicitaires ont augmenté, et CH Media (entreprise commune de presse, radios et télévisions locales avec le groupe AZ) a bien performé. *Le Temps* du 23 mars 2022 nous apprend que le secteur journalistique du groupe NZZ a rapporté 10 millions de francs, établissant le meilleur résultat de ces dix dernières années.

Malgré les prédictions alarmistes et larmoyantes durant la campagne de vote pour le paquet d'aide aux médias en février, serait-il possible qu'un journalisme offrant du contenu et des éditoriaux hors de la bien-pensance gauchiste survive, et même gagne de l'argent, sans subvention étatique directe ?

Dans un autre registre, la *Feuille vaudoise des avis officiels* (FAO) du 1^{er}

avril 2022 nous apprend que le salaire médian en Suisse a atteint 6665 (6490 sur Vaud) francs en 2020. Cela signifie que la moitié de la population gagne plus et l'autre moins que ce montant. Ce chiffre a progressé de 6,2% sur dix ans. Le ratio entre les 10% de salaires les plus bas et les 10% les plus élevés a légèrement diminué de 2,8 à 2,7. La différence de salaire entre les hommes et les femmes dans le secteur privé a diminué de 14 à 9% (des profils professionnels différents et d'autres facteurs expliquant, au moins en grande partie, cette différence).

La rengaine sur les inégalités qui ne cessent de se creuser toujours plus dans notre société ne serait-elle qu'un poisson d'avril dissimulé sous un marronnier ? En passant, notons que le salaire médian est d'un peu plus de 1900 francs en France, de 2041 en Allemagne et de moins de 1510 en moyenne européenne (source : Eurostat pour 2019). Cela donne à réfléchir sur les avantages et inconvénients d'un rapprochement avec l'Union européenne.

Olivier Klunge

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver.

Prochains rendez-vous :

13 avril : Conseil de Sécurité, droit souple : aperçu des problèmes de la Suisse à l'ONU, avec M. Yohan Ziehli

20 et 27 avril : Vacances de Pâques
Pas d'entretiens

4 mai : Planification hospitalière
Avec M. Patrick Ruchat et M. Philippe Eggimann

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Le don d'organes

En Suisse, on ne prélève des organes que sur des personnes qui l'ont explicitement décidé et portent une carte de donneur. L'initiative «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» inverse le mécanisme. Elle propose l'ajout d'un quatrième alinéa à l'article 119a de la Constitution fédérale: *Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée à des fins de transplantation repose sur le principe du consentement présumé, sauf si, de son vivant, la personne concernée a exprimé son opposition à ce don.*

Le Conseil fédéral a conçu un contre-projet indirect qui, contrairement à l'initiative, associe les proches à la décision. Ceux-ci seraient certes liés par la volonté présumée du défunt, mais, en cas d'incertitude, auraient le droit de s'opposer au prélèvement. En cas d'impossibilité de joindre un proche, il n'y aurait pas de prélèvement.

Les initiants se sont ralliés et ont retiré leur initiative. Ils l'ont fait «sous condition», c'est-à-dire pour autant que le peuple ne refuse pas la loi. Dans le cas contraire, l'initiative serait soumise au peuple et aux cantons. Car un référendum a été lancé contre la loi par un comité suisse alémanique, il a

abouti et nous voterons le 15 mai sur la modification de la «loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules» votée par les Chambres.

Le moteur principal de la loi – et de l'initiative –, c'est l'écart que l'on constate entre le nombre élevé de citoyens favorables aux dons d'organes et celui des donneurs inscrits, incommensurablement plus faible. On peut l'expliquer pour une part par la négligence et pour une autre par cette crainte superstitieuse qui nous fait repousser la rédaction de notre testament ou de nos «directives anticipées» dans l'espoir inavoué de retarder le moment fatal.

Le premier argument des opposants est qu'on prélèverait les organes chez beaucoup de citoyens sans qu'ils l'aient voulu ou sans qu'ils aient su qu'ils pouvaient s'y opposer. Le rôle des proches tel que prévu par le Conseil fédéral répond en partie à cet argument.

Le second argument est précisé: que les proches seraient soumis à une alternative pénible qui ajouterait à leur chagrin: soit vous décidez de nous confier le corps encore chaud du

disparu, soit vous êtes des sans-cœurs indifférents aux vivants.

La Conférence des évêques suisses, qui n'est pas opposée au don d'organes, rejette le principe du consentement présumé, même dans sa version parlementaire. Ses arguments ne sont pas théologiques, mais plutôt éthiques et juridiques. Ce sont, en gros, ceux des initiants. Elle insiste aussi sur l'inefficacité

constatée du consentement présumé, se référant au rapport du Conseil fédéral de 2019 sur l'initiative: «A ce jour, il n'a pas été possible de démontrer que le consentement présumé augmente le taux d'organes donnés après le décès. [...] Les exemples de certains pays voisins ont montré que l'introduction du consentement présumé avait fait diminuer le don.»

A notre sens, il n'y a pas de motif religieux ou philosophique de s'opposer au prélèvement d'organes sur le corps d'une personne décédée. En toute rigueur, d'ailleurs, on ne devrait parler de «corps» qu'à propos d'une personne vivante. Déserté par l'âme au moment de la mort, ce qui était un corps n'est plus qu'un amas de matière qui se défait dès les premiers instants, ne conservant son aspect humain que par la force de l'inertie. Pour autant, on ne peut en disposer librement, ne

serait-ce que par respect pour le vivant qu'il fut, mais aussi à cause de ceux qui restent et sont en deuil.

La manière dont une société traite ses morts dit beaucoup sur la manière dont elle traite ses vivants. Or, le consentement présumé, même sous la forme prudente que lui donne le parlement fédéral, augmente la mainmise des pouvoirs publics sur le citoyen. L'augmentation est ici légère, mais la direction est claire. On pourrait dire, en forçant le trait, que c'est comme si le citoyen avait reçu son corps en prêt et que l'Etat veuille le récupérer après usage. L'argumentaire du Conseil fédéral confirme d'ailleurs cette conception utilitaire en parlant d'«exploiter un potentiel...». Connaissant le progressisme inné des institutions démocratiques, on se demande quelle sera la prochaine étape.

L'Eglise catholique prône une simple déclaration obligatoire, dans le double but d'augmenter le nombre des donneurs tout en évitant des décisions pénibles aux proches du défunt. Tout citoyen serait explicitement amené à faire connaître ses intentions, lors du renouvellement de ses assurances, par exemple. Un refus de la loi, puis de l'initiative permettrait de mettre rapidement sur pied une solution de ce genre, pratique, généralisée et respectant la liberté individuelle. Nous voterons non.

Olivier Delacrétaz

Fédéralisme différencié: la peur du changement

La Ligue vaudoise s'est intéressée, il y a bien quelques années, au mécanisme du *droit de retrait* (ou *opting out*) qui permet à une province canadienne de s'opposer, pour ce qui la concerne, à une restriction de ses compétences décrétée par l'Etat central, tout en laissant le droit fédéral s'appliquer à l'égard des autres provinces qui ne réclament pas une telle exception. La Ligue vaudoise avait envisagé la transcription de ce mécanisme dans l'ordre juridique suisse, sous le nom de *fédéralisme différencié*. L'idée était de permettre à chaque canton de demander la restitution complète ou partielle, pour lui-même, d'une compétence de la Confédération, pour autant que cette demande soit approuvée par le peuple et les cantons¹.

Le conseiller national Jean-Luc Addor a récemment tenté de susciter l'intérêt du Conseil fédéral et du Parlement à l'égard de cette idée. Le 22 mars 2019, il a déposé une interpellation intitulée: «Le fédéralisme différencié. Une idée pour la Suisse?» Sollicitant une prise de position de l'exécutif, il écrivait notamment: «La Suisse n'est pas le Canada. Peut-être pourrait-elle toutefois s'inspirer de son exemple ou des réflexions menées dans le sens d'un fédéralisme différencié. L'enjeu, c'est de préserver ou de restaurer une diversité qui fait la force de la Suisse.»

Le Conseil fédéral lui a répondu le 15 mai de la même année, en argumentant qu'il n'était pas acceptable qu'un canton puisse se soustraire à une décision prise à la majorité du peuple et des cantons, et que les tâches transférées à la Confédération sont justement celles qui excèdent les

possibilités des cantons ou qui nécessitent une réglementation uniforme. Et de conclure: «Force est de constater que l'introduction d'un droit de retrait sur le modèle du Canada s'accorde mal avec nos droits populaires et les principes qui régissent le fédéralisme suisse.»

Opiniâtre, M. Addor n'a pas voulu se contenter de cette réponse négative. Le 4 mars 2020, il a transformé son texte en un postulat; un postulat oblige en effet le Conseil fédéral à prendre des mesures ou à présenter un projet de réglementation. En l'occurrence, le postulat Addor demandait que soit soumis au Parlement un rapport présentant «les enjeux et les avantages que représenterait l'apport d'éléments asymétriques supplémentaires dans le fédéralisme suisse».

Sans surprise, le Conseil fédéral a proposé le rejet de ce postulat, en répétant les mêmes arguments qu'il avait développés une année auparavant. On relève au passage cette phrase édifiante: «Le Conseil fédéral doute en particulier que l'étude de systèmes étrangers contribue de manière utile à la réflexion.»

Epilogue le 2 mars 2022: le Conseil national a suivi l'avis du Conseil fédéral et a enterré le postulat Addor par 137 voix contre 53. La peur du changement, généralement attribuée aux classes populaires obscurantistes, existe aussi au sein du monde politique fédéral.

P.-G. B.

¹ L'analyse détaillée qui avait été menée sur ce sujet est disponible sur notre site internet www.ligue-vaudoise.ch > «A propos de nous» > «Dossiers».

Sanctions à l'aveugle?

La politique du Conseil fédéral en matière de sanctions contre la Russie – et contre des Russes – peut être qualifiée de malhabile au mieux, de catastrophique au pire du point de vue de la neutralité. S'exposerait-elle aussi à la critique sous l'angle des droits du justiciable?

Nous avons été troublés par l'exposé du cas de M. Alexander Pumpianskiy, dans *24 heures* du 26 mars. Ce Russe d'origine, qui a fait ses études dans notre pays et qui habite Genève depuis vingt ans, a acquis la nationalité suisse par voie de naturalisation tout en conservant sa nationalité russe. Il a ses bureaux à Genève. Et le voici frappé par le gel de ses biens. Il considère que c'est à cause des affaires que son père fait en Russie: cet industriel vend une partie de sa production à des sociétés russes et a été convoqué par Poutine à fin février avec d'autres hommes d'affaires; mais ce serait seulement à cause du volume de ses activités, le père n'ayant rien à voir avec le pouvoir du Kremlin.

M. Pumpianskiy n'a pas été averti par l'autorité de la mesure qui le frappait; un ami a vu cela sur internet, puis les paiements qu'il a voulu faire ont été rejetés; ses cartes de crédit sont bloquées. Ses activités professionnelles dans la finance sont à l'arrêt, nul investisseur ne voulant ou ne pouvant traiter avec une personne sous sanction. Il vit sur les quelques liquidités qui lui restent.

Si les informations répercutées par le quotidien vaudois sont exactes, elles amènent à se poser d'importantes questions. Est-il normal que les sanctions ne soient pas notifiées à l'intéressé? A-t-il le droit d'être entendu? Existe-t-il des voies de recours? L'autorité fédérale que nous avons questionnée a accusé réception, mais n'a pas encore répondu sur le fond.

On comprend aisément que l'efficacité d'une mesure de gel appelle son entrée en vigueur immédiate, sans avis préalable. Mais cela ne suffit pas à justifier que, par la suite, les droits fondamentaux soient supprimés.

J.-F. Cavin

Votations fédérales du 15 mai 2022

- | | |
|--|------------|
| • Modification de la loi sur le cinéma (voir l'éditorial de <i>Félicien Monnier</i> dans le numéro 2196 du 11 mars) | NON |
| • Modification de la loi sur la transplantation d'organes (voir l'article d' <i>Olivier Delacrétaz</i> dans le présent numéro) | NON |
| • Corps européen de garde-frontières (FRONTEX) (voir l'éditorial de <i>Félicien Monnier</i> dans le présent numéro) | NON |

La guerre 079

L'apocalypse cyber n'a pas eu lieu. Certes la Russie a mené quelques attaques informatiques ciblées contre des banques ou des sites internet gouvernementaux ukrainiens, mais l'effondrement des systèmes prédit par les spécialistes n'a pas été observé, encore moins sur les infrastructures critiques européennes. Le fait d'arme le plus notable reste l'attaque d'un réseau commercial de satellites utilisé par l'armée ukrainienne. Poutine a-t-il voulu préserver les infrastructures d'un pays qu'il pensait prendre en trois jours? Une sorte d'accord tacite entre puissances et la crainte d'une destruction informatique mutuelle assurée ont-elles restreint les opérations cyber russes? La guerre dans les sphères cyber et électronique n'en reste pour autant pas là.

Nous avons relevé dans un précédent numéro de *La Nation* que les Ukrainiens, afin d'éviter un affrontement

frontal avec la puissance de feu russe, ont recours à une guerre hybride de haute technologie. C'est particulièrement vrai avec l'utilisation des outils informatiques. Cette guerre nécessite un transfert des modes de combat conventionnels vers une approche indirecte du combat et de sa conduite. Il ne s'agit plus uniquement de contrôler des portions de terrain par des effets cinétiques, mais aussi de maintenir l'adversaire dans un climat d'insécurité, et d'impliquer d'autres acteurs dans le réseau de senseurs/effeteurs. Le front arrière ukrainien et les groupes de partisans sont ainsi mobilisés via un site internet et une application mobile créés afin de leur donner des recettes de cocktails molotov, les principes de base de la «Petite guerre» et du combat anti-char, les règles de comportement vis-à-vis de l'occupant, etc. Mais ces applications ne sont pas à sens unique. Elles permettent aux habitants d'annoncer les mouvements de troupes russes, la

présence de moyens clés ou d'officiers ennemis. Chaque civil, policier, ou maire devient un senseur. L'état-major trie ensuite l'information et la corrobore avec les images satellites fournies par des entreprises privées et les canaux de renseignement classiques. Celle-ci contribue à fournir à Kiev une image de la situation probablement meilleure que celle dont disposent les Russes.

Les troupes de Moscou sont elles aussi des senseurs, malgré elles. Le manque de systèmes de communication sécurisés et la maintenance lacunaire du matériel de transmission ont contraint les soldats à s'équiper de talkie-walkies commerciaux, voire de portables ukrainiens volés ou confisqués. C'est un cadeau offert aux services de guerre électronique ukrainiens, qui, aidés par des radioamateurs civils, écoutent, ou brouillent les communications tactiques russes, voire menacent directement leurs utilisateurs. Cela contribue grandement au sentiment d'insécurité mentionné plus haut et à saper le moral des occupants. Des Ukrainiennes utilisent également l'application de rencontre en ligne Tinder pour hameçonner des soldats russes, les localiser et leur soutirer des informations. Kiev revendique par ailleurs la mort d'un général russe et de son état-major, repérés et éliminés par un drone parce qu'ils utilisaient des téléphones portables commerciaux.

Les corps n'étant que rarement récupérés par l'armée russe et les rubriques nécrologiques ayant été interdites afin de cacher l'ampleur réelle des pertes, les Ukrainiens informent systématiquement les mères des soldats russes avec leur propre téléphone. La

reconnaissance faciale programmée par défaut sur la plupart des smartphones n'empêche plus les portables d'être déverrouillés à l'insu de leur propriétaire décédé. Le ministère de la transition numérique ukrainien a également créé un moteur de recherche permettant aux familles russes de retrouver leurs proches tués ou prisonniers de guerre, cartes d'identité à l'appui. Rappelons que l'Association des mères russes fondée pendant la guerre d'Afghanistan a été l'un des déclencheurs de la chute de l'URSS. Autre exemple, des listes de clients d'opérateurs téléphoniques russes ont été obtenues par piratage et transmises aux Pays baltes, russophones, qui se sont mobilisés afin d'appeler systématiquement ces milliers de numéros pour les informer des développements de la guerre, contournant ainsi la censure médiatique de Moscou.

Ainsi, les portables sont devenus indispensables à la conduite de la guerre. C'est particulièrement vrai du côté ukrainien, pour le renseignement et la mobilisation de la population civile, mais également pour les Russes qui dépendent du réseau ukrainien pour leurs communications tactiques. C'est une des raisons qui explique que le réseau soit toujours fonctionnel.

La nation en arme ne se bat pas qu'avec des fusils mais via toute cette nébuleuse d'auxiliaires informatiques, d'OSINT, de radioamateurs ou de hackers qui s'est mise en place pour assister l'armée ukrainienne et saper les forces morales de l'adversaire. La contribution des opérateurs privés, notamment des entreprises d'imagerie et de communication spatiale, et des messageries sécurisées comme Threema est une nouvelle donne qu'il faudra prendre en compte dans les futurs développements capacitaires de l'Armée suisse.

Edouard Hediger

D'une boucle

C'est d'abord, me dit mon gros *Petit Robert*, une sorte de rectangle, d'une matière dure, et pourvu d'un ardillon. Mon ceinturon militaire, inusable et bientôt centenaire, est en effet pourvu de ce curieux et irremplaçable appareil; c'est bien la boucle de mon ceinturon. Et j'ai quelque peine à admettre que c'est là le sens premier de la boucle: un rectangle. Qu'y-a-t-il de commun entre cet objet métallique et les cheveux de ma femme? Ceux-ci sont bel et bien bouclés, et c'est même un plaisir de contempler cette fantaisie d'une blancheur lumineuse, mais mon ceinturon, lui, n'est pas *bouclé*, à moins que l'on prétende qu'il lui faut justement une boucle pour être bouclé.

Il n'est pas dans les usages de *La Nation* d'illustrer un texte par des photos ou des dessins; la plume doit suffire. Je vous prie donc d'imaginer la première image qui vous vient à l'esprit quand tombe le mot «boucle». Je vois, moi, d'abord, une sorte de léger cercle élégant, non terminé, dont la ligne dessine une circonvolution inachevée; c'est ainsi qu'elles m'apparaissent, tant sur cette nappe qu'autour de ma tasse à café *Meissen*. Mais ce n'est

pas tout, car une boucle, ce sera plutôt une bouclette, peut prendre racine des deux côtés de la boucle mère pour s'arrondir et former ce que d'aucuns appelleraient un épicycle.

Il n'en demeure pas moins que le propre de la boucle, au sens non militaire de ce terme, c'est l'inachevé, c'est la suggestion de l'éternel retour nietzschéen, d'une ligne qui s'envole pour revenir à son point de départ, et qui n'y parvient jamais, pas plus qu'une boucle en ligne droite!

C'est l'inachevé qui fait l'élégance de la boucle.

Mais nous n'en avons pas fini pour autant. Notre esprit tend en effet à terminer toute chose qui a commencé, et cet achèvement est un principe d'unité. Ainsi dire qu'on va «boucler la boucle» est une manière métaphorique de détruire le principe même de la boucle pour n'en faire finalement qu'un simple et vulgaire cercle. Et c'est dans le même sens que mon lecteur me dira, excédé:

– Eh bien! Boucle-la.

Daniel Laufer



Zut

La lettre «Z», qui n'était au départ qu'un signe d'identification parmi d'autres sur les blindés et autres véhicules militaires russes lancés à l'assaut de l'Ukraine, est rapidement devenue le symbole du soutien à l'intervention militaire russe. Elle est utilisée comme telle dans la politique de communication de Moscou... et désormais traquée et bannie comme telle en Occident. Plusieurs Etats ont en effet décrété une interdiction d'arborer en public la lettre Z, assimilée à un symbole nazi. (Car certains politologues, selon Wikipedia, y voient une ressemblance avec l'insigne des divisions SS, voire avec la croix gammée.)

LE COIN DU RONCHON

La chasse aux Z est donc ouverte. La compagnie Zurich assurances a déjà décidé de retirer son logo des réseaux sociaux. Et hop: Zurich c'est fini. Et ensuite? Finis les films de Zorro. Finie la candidature de Zemmour. Fini l'empire de Zuckerberg. Finis les appels à l'aide de Zelensky. (Ah, euh, on n'avait pas prévu ça...

Heureusement les Allemands ont trouvé une parade: ils écrivent Selenskyj, sans qu'on sache vraiment pourquoi ils se sentent obligés d'ajouter un «j» à la fin.) Finies aussi les visites au zoo, finis les zèbres et les zébus. Finis les zeugmes, les zygomatiques et les zézaïements. Finis les zigzags sur la route. (Les conducteurs fautifs seront dénoncés non seulement pour ébriété, mais aussi pour apologie de crimes de guerre.)

C'est la fin des zaricots et la seule chose qui va nous rester, c'est la zizanie.

Mais ce n'est qu'un début. La Lettonie a interdit l'affichage public du Z, mais aussi du V, également présent sur certains chars russes et considéré comme un autre «symbole du régime de Poutine». Si le maître du Kremlin avait un esprit espiègle – il semble toutefois que ce ne soit pas un trait de caractère dominant chez lui –, il peindrait encore d'autres lettres latines sur ses convois militaires, jusqu'à ce que nous n'ayons plus du tout d'alphabet. On en viendrait alors à se demander si le véritable but caché de toute cette guerre ne serait pas de faire triompher l'écriture cyrillique.



Cahiers de la Renaissance vaudoise

Devenez souscripteur des Cahiers de la Renaissance vaudoise! Votre soutien est très précieux. Pour les CRV, une petite maison d'édition qui fonctionne uniquement sur le bénévolat, c'est la garantie de pouvoir compter sur un chiffre de vente minimal et donc de continuer son activité éditoriale sereinement.

Histoire vaudoise, politique, littérature, les thèmes sont nombreux. Vous recevrez en primeur les nouvelles parutions à un tarif préférentiel, avec droit de retour si la publication ne vous intéresse pas. N'hésitez pas à vous inscrire!

Quant aux souscripteurs de longue date, qu'ils soient ici vivement remerciés. En cette année 2022, après une pause trop longue, le catalogue s'enrichit et nous espérons que cela vous plaît.



www.les-cahiers.ch